

EXTRAITS DE DELIBERATIONS DE LA C.C.I. DE LA DRÔME

DATE ASSEMBLEE GENERALE	OBJET
24 janvier 2022	Après avoir lu le projet de compte-rendu de la séance d'installation de la C.C.I. du 29 novembre 2021, et après en avoir délibéré, les Membres Elus présents, à l'unanimité, l'approuvent.
24 janvier 2022	Après avoir entendu la présentation des propositions d'axes stratégiques pour la mandature par le Directeur Général, M. FONTE et après en avoir délibéré, les Membres Elus présents, à l'unanimité, approuvent les orientations prioritaires de la mandature 2021-2026.
24 janvier 2022	Après avoir entendu le rapport du Président GUIBERT sur la possibilité pour l'Assemblée Générale de déléguer des compétences relatives à son administration et à son fonctionnement courant à d'autres instances, et après en avoir délibéré, les Membres Elus présents, à l'unanimité, décident de déléguer au Bureau les compétences suivantes : montage d'opérations non stratégiques et n'ayant pas une incidence financière importante, reconduction d'actions avec un budget précis, soutien financier sous forme de subvention sous réserve de l'existence d'une ligne budgétaire suffisante approuvée par l'Assemblée Générale, validation de l'offre de produits, des nouvelles fiches de produits et des tarifs correspondants et application de la réglementation imposée
24 janvier 2022	Après avoir entendu le rapport du Président GUIBERT et après en avoir délibéré, les Membres Elus présents, à l'unanimité, approuvent les modifications du Règlement Intérieur de la C.C.I. qui concernent la liste des principaux textes de référence, la composition du Bureau, l'ajout d'un Vice-Président à la Commission des Finances et la mise à jour de l'ensemble des annexes

24 janvier 2022	Après avoir entendu le rapport du Président GUIBERT et après en avoir délibéré, les Membres Elus présents, à l'unanimité, approuvent le renouvellement des conventions avec Europe Direct Drôme-Ardèche, Electricité de France, les Clubs d'Entreprises de la Drôme, la Caisse d'Epargne pour la création d'entreprises, la Caisse d'Epargne pour le salon RSD3 et Rhône-Vallée Angels.
24 janvier 2022	Après avoir entendu le rapport du Trésorier-Adjoint, M. SANTRAILLE et après en avoir délibéré, les Membres Elus présents, à l'unanimité, approuvent le tarif des prestations de la C.C.I. pour 2022.